

**DECISION N° 137-2024****Portant validation du devis de la société DSO "atelier sculpture de glace" dans le cadre Bernay Scintille 2024**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société DSO pour l'animation « Atelier sculpture de glace » dans le cadre de Bernay scintille ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société DSO pour l'animation « Atelier sculpture de glace » dans le cadre de Bernay scintille d'un montant de 2 550 € HT.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 14/05/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

